



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [La page des élections](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2024

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 9 décembre 2024



La vidéoprotection a été le sujet central de la séance. Un adjoint a développé aussi de manière approfondie son point de vue sur la gestion des forêts de Saint-Junien...

Le 5 décembre 2024 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Mireille Chabaud était absente, représentée par Éliane Croci.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Thierry Granet.

Philippe Gandois était absent, représenté par Claude Balestrat.

Clémence Pique était absente, non représentée.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Corinne Guillot.

Didier Roy était absent, représenté par Bernadette Desroches.

Julia Sebbah était absente, représentée par Didier Lekiefs.

- [Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2024](#)
- [Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général](#)
- [Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 – Budget Général](#)

- [Effacement de dettes sur le budget général](#)
- [Assurance statutaire – Autorisation signature contrat](#)
- [Conventions de mises à disposition de services et d'agents entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la Ville de Saint-Junien](#)
- [Aménagement d'un îlot de fraîcheur aux abords de la Collégiale](#)
- [Mise en œuvre d'un réseau communal de vidéoprotection – DETR 2025](#)
- [Raccordement pour le système de vidéoprotection sur le territoire communal – DETR 2025](#)
- [Remplacement de menuiseries extérieures au Palais des Sports](#)
- [Rénovation du système d'éclairage, passage en LED à la Salle des Congrès](#)
- [Densification immobilière et centralisation des associations](#)
- [Adhésion à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne pour le volet « bâtiments espaces publics »](#)
- [Création d'une charge locative mensuelle pour l'entretien des chaudières murales](#)
- [Approbation de l'assiette de coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier](#)
- [Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail](#)
- [Travaux école de Glane – Autorisation signature contrats](#)
- [Frelons asiatiques](#)
- [Tableau des emplois au 1er janvier 2025](#)
- [Tarifs – ALSH Châtelard – Noël 2024](#)
- [Chèques fermiers](#)
- [Recueil des tarifs – 2025](#)
- [Remerciements](#)
- [Questions diverses](#)
- [Décisions du Maire](#)

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2024](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général

Le Trésorier a demandé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de sommes dues dans la liste n°7267140633 pour un montant de 27 661,33 €.

Voté à l'unanimité.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 – Budget Général

Afin d'assurer la continuité des services, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation, et au mandatement des dépenses d'investissement dans les limites prévues, soit 25% des crédits inscrits au budget 2024 déduction faite du chapitre 16 et des restes à réaliser. Le montant s'élève à 1 009 712 € (25% de 4 038 848 €).

Voté à l'unanimité.

Effacement de dettes sur le budget général

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 6 063,66 €) : liste n° 7304381233. Elles concernent notamment le restaurant scolaire, l'ASLH et la petite enfance.

Voté à l'unanimité.

Assurance statutaire – Autorisation signature contrat

En juin 2024, l'assureur du contrat d'assurance des risques statutaires en cours d'exécution (Groupement Relyens/AXA) informait de la résiliation du marché au 31 décembre 2024, du fait de la sinistralité importante sur l'année 2024. Suite à cela, une consultation avec publication sur les supports habilités à recevoir les annonces légales a été lancée le 9 septembre dernier pour couvrir l'année 2025. Un appel d'offre couvrant le renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance devant être fait en fin d'année 2025.

Suite à l'avis unanime de la commission des marchés, il est proposé de valider la proposition du groupement Relyens SPS (courtier) / MIC Insurance (intermédiaire d'assurance) pour un montant de 95 469,11 €.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20241205-1](#)

Frank Bernard demande alors si on a des détails sur la hausse de la sinistralité en 2024 (mentionnée dans la délibération) sur laquelle s'est basée l'assurance pour justifier la résiliation, parce que sur l'année 2024, selon les éléments dont il dispose, ni le volume ni la gravité des accidents du travail ne semblent aller dans ce sens. La directrice générale des services, Stéphanie Fourgeaud, répond que c'est sur la durée totale du marché qu'il faut regarder pour la hausse de la sinistralité, et qu'il y a eu, précédemment, plusieurs accidents du travail avec des durées relativement longues.

Voté à l'unanimité.

Conventions de mises à disposition de services et d'agents entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la Ville de Saint-Junien

Les conventions encadrant la mutualisation de certains services entre la Commune de Saint-Junien et la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Considérant le caractère déterminant de la mise en commun de certains savoir-faire, expertises et compétences, dans des domaines indispensables, supports aux services publics et à leur développement il convient de procéder à leur renouvellement.

Cela représente 45 agents communaux et 18 agents intercommunaux. Chacune des entités (Commune et Communauté de Communes) rembourse la réalité des moyens humains et matériels utilisés en faveur de l'autre, sur la base des chantiers effectivement réalisés en cours d'année.

Les détails dans la délibération ci-jointe : [CM-20241205-2](#) et dans les conventions :

[Convention de mise à disposition de services](#)

[Convention de mise à dispositions individuelles](#)

Voté à l'unanimité.

Aménagement d'un îlot de fraîcheur aux abords de la Collégiale

Il est proposé d'aménager un « îlot de fraîcheur », accessible au public, à l'emplacement de l'ancien cloître qui jouxte la Collégiale, pour en faire un lieu propice à la détente et à l'animation culturelle, tout en contribuant à la régulation thermique de la ville.

Le coût total serait de 60 488,56 €, dont 60% seraient pris en charge par la DETR, soit un reste à charge de 24 195,42 € pour la ville de Saint-Junien.

Les détails dans la délibération ci-jointe : [CM-20241205-3](#)

Thierry Granet précise que si les financements sont acceptés, l'idée est que les travaux d'aménagement soient terminés pour les Journées du patrimoine.

Corinne Guillot demande alors quelles associations ont été sollicitées et impliquées dans le projet (puisque la délibération indique une démarche collaborative). La réponse était d'abord floue sur le fait que les associations aient été impliquées ou non, puisque, d'après M. Granet, tout le monde était au courant de ce qui se faisait. M. Granet a rappelé que le projet était un projet d'aménagement *a minima* avec des aménagements par les espaces verts et des structures métalliques pour soutenir la structure. Rien ne sera creusé pour éviter d'avoir à faire des fouilles archéologiques (des sondages ont été faits et les résultats devraient arriver d'ici le mois de mars).

Yoann souhaite donc que les choses soient précises : soit il y a une démarche collaborative autour du projet et dans ce cas les associations (patrimoine, environnement, etc.) doivent être réellement sollicitées ; soit le projet est minimaliste et nul besoin d'impliquer les associations. Mais, dans cette seconde optique, ce serait un abus de langage que la délibération mentionne la participation des associations à ce projet.

Hervé Beaudet et Thierry Granet conviennent qu'il y a une forme d'abus de langage ici et qu'il n'y a pas eu, pour l'instant en tout cas, de table ronde avec les associations.

Éliane Croci remercie d'ailleurs les espaces verts pour le travail de préparation de ce projet en proposant des aménagements.

Stéphanie Fourgeaud rappelle qu'une association a bien été impliquée dans le projet, c'est « *les chantiers Jacquaires* », une association d'insertion.

Voté à l'unanimité.

Mise en œuvre d'un réseau communal de vidéoprotection – DETR 2025

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques, la Ville de Saint-Junien souhaite mettre en place un système de vidéoprotection sur son territoire. Il s'agit aujourd'hui de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025.

Le projet a un coût global d'environ 131 000€ avec un reste à charge pour la commune d'environ 77 450 €.

La délibération, qui ne détaille que le mode de financement est

disponible ici : [CM-20241205-4](#)

Hervé Beaudet précise que l'on revient sur la délibération prise l'an dernier, alors même que la subvention avait été accordée sur la mise en oeuvre, parce que l'on pourrait obtenir une autre subvention sur la partie raccordement. Il faut confirmer dans cette première délibération la première demande et espérer environ 25 000 € supplémentaires sur la partie raccordement.

Alex Gerbaud, qui présentait cette délibération, en a profité pour parler de la position politique de la majorité sur ce projet, qui n'avait pas été abordée l'année dernière. Il indique qu'alors que la gauche est souvent perçue comme faible sur le sujet de la sécurité, parfois à raison et parfois à tort, la ville de Saint-Junien prend ses responsabilités et est à l'écoute des citoyens. C'est surtout un engagement de campagne pour aider dans la lutte contre les cambriolages. Il indique que Saint-Junien est cependant l'une des villes les plus sûres du département, et même de la France selon l'Observatoire national de la délinquance (*Note du rédacteur : soyons fous, Saint-Junien ne serait-il pas le lieu le plus sûr du monde ??? C'est d'ailleurs pour cela que la vidéoprotection est nécessaire...*). C'est un outil complémentaire à la police municipale et qui n'a pas pour but de remplacer la présence humaine sur le territoire.

Je prends alors la parole :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ces deux délibérations sont, pour l'ensemble du groupe Énergie Citoyenne, problématiques.

Le sujet de la vidéoprotection ne fait jamais l'unanimité de prime abord, quelles que soient les assemblées où l'on en parle. C'est d'ailleurs ce qu'a dit mon collègue Gerbaud. Chacun a souvent un avis très personnel sur le sujet, au-delà même des sensibilités politiques. Dans cette assemblée, je sais que quel que soit le groupe, certains ont un a priori plutôt favorable sur le sujet, alors que d'autres ont au contraire un a priori défavorable.

Ce qui peut faire pencher la balance en-dehors des a priori, c'est la pertinence ou non du projet qui se juge dans ses détails, à savoir :

- *le nombre de caméras ;*
- *les emplacements prévus ;*
- *le but attendu de ces caméras ;*
- *le coût global du dispositif.*

Ce qui est problématique dans ces délibérations, c'est que justement, ici, nous n'avons connaissance que du prix.

Vous avez rappelé que ces délibérations ne sont que des demandes de subvention et pas des délibérations sur le projet en lui-même. Nous en sommes conscients. Vous nous l'aviez déjà dit l'an dernier quand on avait parlé du même projet, sans nous donner non plus à l'époque plus de précisions. On avait, je crois, au moins le nombre de caméras, ce qu'on n'a pas cette année.

Mais cette année encore, nous avons une demande de subvention pour un projet dont on connaît seulement la nature et le montant, ce qui signifie, concrètement, que le projet n'est, une fois de plus, toujours pas abouti, contrairement d'ailleurs aux autres délibérations de ce type que nous examinons ce soir.

En l'état, faute d'éléments complémentaires, il nous est donc impossible de donner un avis sur le projet de vidéoprotection. C'est pourquoi notre groupe Énergie citoyenne s'abstiendra sur cette délibération comme sur la suivante.

Clément La Dune, sans revenir sur la qualité du projet, précise que pour des raisons éthiques et philosophiques, il s'abstiendra également sur ces délibérations. À une période où l'argent public est compté, il préfère qu'il soit utilisé à d'autres fins, malgré le fait que ce soit un engagement de campagne.

Hervé Beaudet confirme que c'était un engagement de campagne sur lequel il s'était également engagé. Il entend cependant les réserves. Il précise que la Mairie souhaite justement se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce projet-là qui est effectivement complexe. Pour le côté politique, s'il n'est pas forcément le plus « pro vidéoprotection », il est conscient qu'il y a une attente des concitoyens. Il rappelle que c'est bien un système de vidéoprotection, et pas de vidéosurveillance. Il n'y aura donc personne qui surveillera les flux en direct, mais les enregistrements pourront être utilisés dans le cadre d'enquêtes.

Yoann redit à nouveau que pour voter cette délibération, il faudrait avoir des réponses à certaines questions : que voulons-nous protéger, les biens (comme les monuments), les personnes ? Voulons-nous lutter contre les incivilités et surveiller les éco-points ? Où en voulons-nous : en entrée et sortie de ville ou en centre-ville ? Il refait ensuite l'historique des annonces sur ce sujet en citant des titres des articles

publiés dans la presse depuis janvier 2016 où l'on disait déjà « bientôt des caméras à Saint-Junien »... C'est un sujet récurrent qui n'a pas abouti. Yoann précise que notre groupe demande un projet sérieux, construit en associant les professionnels de la sécurité mais aussi les citoyens et les associations de défense des libertés publiques. Il ajoute que notre groupe dit « banco ! » pour élaborer un projet bien construit. La question de la vidéoprotection est une sorte d'arlésienne à Saint-Junien et il partage ce qu'a dit le Maire quand il parlait des attentes des citoyens : Énergie citoyenne veut répondre avec sérieux à cette demande visant à lutter contre l'insécurité.

Le Maire répond qu'il souhaite que ce projet avance dès 2025. Il indique que des groupes de travail ont été menés avec la gendarmerie et c'est ce qui a mené au chiffrage de ce projet. (*Note du rédacteur : et pourquoi n'avons-nous aucune information sur les résultats de ces groupes de travail ? Sur les emplacements prévus des caméras ? Etc.*)

Alex Gerbaud demande pourquoi, alors que l'année dernière sur la même délibération il n'y avait qu'une seule abstention, maintenant l'ensemble du groupe s'abstient et il s'interroge sur ce revirement de position (*Note du rédacteur : sa mémoire devait le trahir ou alors voulait-il peut-être tenter de diffuser une fake news*). Il lui a été rappelé par la suite qu'il y avait bien eu 5 abstentions, l'ensemble du groupe s'étant alors abstenu ([voir le compte-rendu](#)).

Pierre Allard répond que le projet a été préparé avec les gendarmes et que ça ne peut être que sérieux. Il indique que le projet a été retardé pour avoir plus de subvention. Il se demande pourquoi un projet qui a été présenté à plusieurs reprises aux gendarmes peut être considéré comme non sérieux. (*Note du rédacteur : peut-être parce qu'il n'a jamais été présenté en commission ou en conseil municipal, mais probablement, comme souvent avec cette majorité, uniquement en réunion avec seulement les élus de la majorité...*)

Yoann redit alors que si tous les tenants et les aboutissants de ce projet sont déjà là, si le projet est déjà ficelé, pourquoi ces éléments précis n'apparaissent-ils pas, au moins en partie, dans la délibération, comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les autres délibérations similaires examinées ce soir... Il n'est pas possible de valider sous la forme d'un « chèque en blanc » un projet aussi sensible et important. Répondant à Alex Gerbaud, Yoann conclut en rappelant que le groupe Énergie citoyenne avait été solidaire lors du vote de l'an dernier (5 abstentions).

Le Maire conclut en disant que le projet n'est pas finalisé et qu'il doit être discuté en commission et avec des professionnels.

Voté à la majorité, 7 abstentions (les 5 élus Énergie Citoyenne, Clément La Dune et Éliane Croci)

Raccordement pour le système de vidéoprotection sur le territoire communal – DETR 2025

Cette délibération fait suite à la précédente pour le financement du raccordement du réseau de vidéoprotection.

Le coût total serait de 47 500 € avec un reste à charge pour la commune de 22 500 €.

[CM-20241205-5](#)

Voté à la majorité, 7 abstentions (les 5 élus Énergie Citoyenne, Clément Ladune et Éliane Croci)

Remplacement de menuiseries extérieures au Palais des Sports

Il est proposé de réaliser des travaux portant sur le remplacement de menuiseries extérieures en aluminium, avec vitrage isolant et de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2025, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne. Il reste en effet dans le bâtiment des menuiseries en simple vitrage bois. On les trouve notamment dans l'espace judo et dans la circulation du R+1, ainsi que dans les verrières de la salle de compétition.

Ce projet s'inscrit dans le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique et rejoint les objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial Porte Océane du Limousin.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 82 209,00 € avec un reste à charge pour la commune de 20 552,25 € (25%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 49 325,40 €
- Département : 15% => 12 331,35 €
- Commune : 25% => 20 552,25 €

Voté à l'unanimité.

Rénovation du système d'éclairage, passage en LED à la Salle des Congrès

Il est proposé de réaliser des travaux portant sur la mise en place d'éclairage LED à la Salle des Congrès et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

La Salle des Congrès du Châtelard est un lieu emblématique de Saint-

Junien. Construite en 2006, elle permet l'organisation de grands événements. Le site répond pleinement à sa fonction et est très utilisé et apprécié par la population. Aucun bâtiment de cette envergure n'est disponible dans les environs, ce qui en fait un lieu unique par sa capacité d'accueil.

Récent, le bâtiment est encore en très bon état, mais son éclairage est assuré par des tubes fluorescents ou ampoules classiques dans les espaces annexes et sanitaires et par des spots lumineux dans les grands volumes.

Le présent projet a pour objet la mise en place de la technologie LED. Il s'agit de procéder au remplacement des luminaires et des réglettes d'ambiance (éclairage de sécurité) des 3 salles : dépose des luminaires et réglettes existants, fourniture et pose de luminaires LED, raccordement électrique de l'ensemble, essais et la mise en service, location d'une nacelle.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 22 377,75 € avec un reste à charge pour la commune de 6 713,33 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 13 426,65 €
- Département : 10% => 2 237,78 €
- Commune : 30% => 6 713,33 €

Voté à l'unanimité.

Densification immobilière et centralisation des associations

La Maison des Charmilles est un bâtiment communal composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée est déjà occupé par plusieurs associations locales, et une rampe d'accès a été installée il y a quelques années pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé de réaliser des travaux qui visent à valoriser ce patrimoine communal tout en libérant d'autres biens immobiliers, permettant ainsi à la commune de rationaliser son patrimoine. Les associations bénéficieront de nouveaux bureaux et d'une salle de réunion commune.

Les travaux prévus comprennent l'isolation des murs extérieurs, la pose de faux plafonds et de revêtements de sol, ainsi que le raccordement du chauffage au futur réseau de chaleur et des travaux de réfection de zinguerie.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 165 328,86 € avec un reste à charge pour la commune de 53 779,56 €

(32,53%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 99 197,32 €
- Département : 7,47% => 12 351,99 €
- Commune : 32,43% => 53 779,56 €

Yoann demande alors si on sait déjà quelles associations intégreront ce bâtiment.

Le Maire répond que la liste des associations n'est pas encore définie, que le but est de faire les travaux pour permettre de regrouper les associations, et que rien n'est défini pour l'instant. Il est clair pour lui que par exemple, il faut essayer de déplacer les associations hébergées à Roc-Chêne qui coûte très cher en fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

Adhésion à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne pour le volet « bâtiments espaces publics »

Afin de mener à bien ses projets de développement et d'amélioration de ses services publics la commune de Saint-Junien a besoin d'une expertise technique et de ressources adaptées permettant de l'accompagner dans la réalisation de ses projets d'intérêt général et notamment dans le domaine des bâtiments – espaces publics.

Pour les communes de plus de 2001 habitants, la cotisation s'élevait en 2024 à 979 € ramenée à 587,40 €, soit 60% de la valeur car la communauté de communes Porte Océane du Limousin adhère pour la même compétence (cette somme évolue chaque année).

Il est proposé d'adhérer à compter du 1er janvier 2025.

Voté à l'unanimité.

Création d'une charge locative mensuelle pour l'entretien des chaudières murales

La charge d'entretien des chaudières murales est légalement la responsabilité des locataires et est considérée comme un entretien courant d'un équipement du logement. Jusqu'à présent, la commune prenait à sa charge les coûts relatifs à ces opérations cependant le coût d'entretien est une charge récupérable et il apparaît nécessaire pour la commune de fixer les modalités pratiques pour y parvenir.

Il convient de mettre en place :

- L'instauration d'une charge locative mensuelle à partir du 1er

janvier 2025 pour le remboursement des frais d'entretien des chaudières murales, afin de couvrir les coûts liés à leur maintenance régulière ;

- La révision annuelle de cette charge en fonction du coût réel d'entretien ;
- La mise en application de cette mesure à tous les locataires des logements gérés par la commune.

Cela correspond à une somme annuelle d'environ 2500 €.

Voté à l'unanimité.

Approbation de l'assiette de coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier

Dans le cadre de la gestion durable des forêts communale de Saint-Junien par l'ONF, il est proposé un plan de coupe et de reboisement de la parcelle forestière 2B de 1,11ha.

Les détails de l'opération sont dans la délibération ci-jointe : [CM-20241205-6](#)

Lors de sa présentation de la délibération, Lucien Coindeau a fait un long discours dénonçant les risques de disparition de l'ONF, organisme indispensable à la surveillance et à l'entretien des forêts françaises. En même temps, il a dénoncé aussi la qualité parfois contestable du travail fait et a invité les élus à être très vigilants sur ce qui est fait et sur les engagements à long terme qui sont pris.

Voté à la majorité, Alex Gerbaud s'abstenant sans donner aucune explication.

Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2025, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 14 décembre 2025, le dimanche 21 décembre 2025 et le dimanche 28 décembre 2025.

Plus de détails ici : [CM-20241205-7](#)

Voté à l'unanimité

Travaux école de Glane – Autorisation signature

contrats

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier les marchés liés aux travaux de réparation après un incendie à l'école de Glane, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 320 000 € HT.

Des prestations supplémentaires éventuelles sont prévues sur certains lots. Ces PSE concernent des améliorations qui seront réalisées en fonction des résultats financiers de la consultation (ex : réfection de la totalité de la toiture, création d'un point d'eau supplémentaire, ajout de stores, accès PMR supplémentaire...). Le financement de ces PSE n'est bien sûr pas pris en charge par l'assurance.

Le commencement d'exécution des travaux est prévu en février 2025 pour une durée globale de 4 mois. Si tout va bien, la réouverture de l'école pourrait se faire lors de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20241205-8](#)

Voté à l'unanimité.

Frelons asiatiques

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers de la commune. Il nous a été demandé de valider, au titre de l'année 2024, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 582 euros (pour 14 interventions).

Plus de détail dans le document ci-joint : [CM-20241205-9](#)

Voté à l'unanimité

Tableau des emplois au 1er janvier 2025

Suite à une réorganisation des services techniques, un profil de poste « conducteur d'opération spécialité bâtiment » avait été diffusé. L'agent retenu a eu un contrat à durée déterminée pour commencer afin qu'il prenne la mesure du poste et que l'on puisse avoir une visibilité sur le service rendu. Cet agent contractuel a donné satisfaction, il est proposé de procéder à sa mise en stage et de valider le tableau des emplois suivants :

[CM-20241205-10](#)

Voté à l'unanimité.

Tarifs – ALSH Châtelard – Noël 2024

La présente délibération vise à assurer une continuité tarifaire pour les usagers de l'accueil de loisirs de Chaillac qui fréquenteront l'accueil de loisirs du Châtelard durant les vacances de fin d'année (séjour de Noël).

Depuis de nombreuses années, les accueils de loisirs de Saint-Junien et Chaillac sur Vienne, géré par la communauté de communes Porte Océane du Limousin, se partagent l'ouverture des vacances de Noël à raison d'une semaine chacun. Cela permet d'offrir aux habitants du territoire une offre de garde et une continuité de service sur toute la durée de ces vacances, tandis que de nombreux autres accueils de loisirs restent fermés.

Depuis le début de l'année 2024, les élus de Saint-Junien ont souhaité que les tarifs de l'accueil de loisirs du Châtelard soient plus élevés pour les résidants hors commune au motif qu'ils ne paient pas d'impôts sur la commune. Ces derniers disposent d'un choix entre les divers ALSH présents sur le territoire de la communauté de communes.

Les vacances de Noël sont particulières, dans le sens où une continuité d'ouverture a été instaurée entre les deux structures de Saint-Junien et Chaillac depuis plusieurs années. Il est donc proposé aux élus de conserver les tarifs de Saint-Junien pour les habitants de la ville et d'appliquer les tarifs 2024 de l'ALSH de Chaillac sur Vienne aux résidants hors commune qui fréquenteront l'ALSH de Saint-Junien durant les vacances de Noël.

Quotients familiaux	< 500 €	De 500,01 € à 849,99 €	De 850 € à 1199,99 €	1200 € et +
Journée	10,20 €	10,60 €	11,40 €	12,00 €
½ journée avec repas	6,60 €	7,10 €	7,80 €	8,40 €
½ journée sans repas	4,60 €	5,10 €	5,70 €	6,20 €

Tarifs de l'ALSH de Chaillac

Voté à l'unanimité.

Chèques fermiers

Il est proposé de faire bénéficier les agents de la communauté de communes et de la Ville de Saint-Junien de chèques cadeaux « mangez fermier », pour une valeur de 50 € par agent. Ces chèques seront remis lors de la cérémonie de vœux aux agents, le 8 janvier 2025. Cela représente un coût d'environ 12 500 €.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20241205-11](#)

Voté à l'unanimité.

Recueil des tarifs – 2025

Il est proposé de valider les tarifs suivants : [Recueil des tarifs 2025](#)

Clément La Dune prend la parole pour faire quelques commentaires sur ces tarifs. Tout d'abord, il regrette les augmentations qui ont été décidées, même s'il admet qu'elles sont nécessaires. Il rappelle ensuite que l'objectif de la majorité est la gratuité de la cantine pour tous, comme s'y est engagé le Nouveau Front Populaire, mais qu'il a bien conscience qu'en l'état actuel, ce n'est pas possible, la commune ne peut pas assumer. Il demande enfin l'étude de tarifs sociaux pour les cantines.

Nadège Coucaud répond qu'un groupe de travail va être mis en place pour travailler sur ces tarifs sociaux, étudier leur faisabilité, les scénarios possibles, etc. Dans un premier temps, il faudra étudier les données que l'on a. Elle rappelle qu'il faut être prudent sur les aides non pérennes qui peuvent disparaître d'un jour à l'autre. Enfin, elle indique que 95% des élèves des écoles primaires de la ville mangent à la cantine.

Yoann indique que notre groupe Énergie citoyenne travaillera avec la majorité sur ce sujet et rappelle que nous avions « ramé » en début de mandat pour mettre en place les tarifs sociaux pour les transports scolaires... Même si finalement notre proposition avait été travaillée en commission et validée ensuite. Il indique que nous travaillons sur ce type de demande pour l'eau et l'assainissement au niveau de la communauté de communes. Il rappelle aussi qu'il faut trouver un équilibre et qu'il ne faut pas pénaliser les classes moyennes ou supérieures avec des tarifs prohibitifs puisque la restauration scolaire est, pour nos enfants, un moment essentiel de vivre ensemble et de mixité sociale.

Pierre Allard répond que sur l'eau il ne nous a pas attendu puisque la commission a travaillé sur le sujet et qu'une évolution sera présentée au prochain conseil communautaire. (*Note du rédacteur : Pierre Allard oublie certainement que c'était déjà notre groupe qui avait poussé la commission idoine à se saisir du sujet.*) Au niveau du tarif social de la

restauration, il indique que cela a été mis en place il y a des années dans les collèges par le Département et qu'il faut effectivement fixer un plafond pour ne mettre personne en difficulté. Il dit que même si on dit que les plus aisés doivent payer plus, il ne faut pas oublier qu'ils cotisent également déjà plus. Dans les collèges de Haute-Vienne, nous sommes également à plus de 90% de fréquentation de la cantine et c'est une tendance assez nouvelle.

Hervé Beaudet veut rappeler que pour les 1200 enfants, la commune offre un repas aux alentours de 3 euros alors que le prix de revient est entre 10 et 12 euros. C'est un choix politique fort qui est pris sur le budget de fonctionnement. On peut le faire parce que la restauration scolaire est entièrement en régie. Tous les élus saluent la qualité du travail fourni par les équipes du restaurant scolaire.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois ci.

Questions diverses

Hervé Beaudet veut faire un retour sur le sujet de la ferme agrisolaire au Bouchet. Il précise que les rencontres sont en cours, les discussions avancent et qu'il ne trouve pas opportun de donner un avis maintenant sur un projet en cours d'évolution.

Yoann prend la parole pour remercier le Maire d'avoir mis en place la démarche que nous avions proposée et qui a débuté. Il veut simplement faire une remarque par rapport à ce qui peut être lu dans certaines colonnes concernant le déroulement de cette réunion de travail. On y lit qu'Énergie citoyenne aurait regretté la présence de personnes extérieures comme la presse ou le président de la Chambre d'agriculture. Yoann maintient et indique même qu'un syndicat agricole – un seul – s'était invité à cette réunion de travail (le terme est important). En effet, le problème était lié au format : il ne s'agissait pas d'une réunion publique mais d'un groupe de travail entre les riverains et les porteurs du projet (entreprise SAMSOLAR, propriétaires des terrains et futurs exploitants). Les invitations avaient été envoyées par le Maire aux seules personnes concernées. Ce format confidentiel avait été décidé pour que les discussions puissent se dérouler sans aucune forme de pression et avec une parole libre et sereine, sans aucune publicité. Nous sommes pour la transparence, mais à partir du moment où il y a des invitations, il n'y a pas à y avoir des intervenants qui ne sont pas invités et qui se croient partout chez eux (les règles ont d'ailleurs dû être rappelées à certains participants non conviés, tant par Yoann que par Eliane Croci). Le temps de la concertation publique, en présence d'autres acteurs (Chambre d'agriculture, associations de protection de l'environnement, etc.), viendra. Enfin, pour revenir sur ce qui a été

dit dans ces mêmes colonnes, il pense ne pas avoir assisté à la même réunion que l'auteur de l'article. Quand il est fait mention de difficultés de cohabitation entre des néoruraux et des habitants natifs d'un territoire, il se demande ce qui est sous-entendu. Il y aurait des vrais gens du Bouchet et des faux gens du Bouchet ? C'est un discours nauséabond et qui ne correspond pas du tout à la réunion à laquelle il a assisté où il y a eu du dialogue, de l'échange et de la volonté de co-construction. Chacun est libre de ses propos et de ses écrits, mais nous profitons dans ce conseil qui constitue l'unique endroit dont nous disposons pour nous exprimer, pour que les choses soient dites et la vérité rétablie.

Hervé Beaudet parle ensuite du sujet des ordures ménagères. La CCPOL a demandé aux 13 communes la composant de se prononcer sur les propositions de scénarios qui ont été fournies par le cabinet d'études. Il propose que l'ensemble du conseil municipal puisse se réunir dans une réunion de travail, moins officielle donc qu'un conseil municipal, pour étudier les différents scénarios, leurs implications, leurs coûts, etc. Yoann rappelle que c'est un sujet qui nous préoccupe depuis longtemps et il remercie le Maire d'avoir accepté de mettre ce sujet à l'ordre du jour comme nous l'avions demandé (*Note du rédacteur : [Voir courrier ci-joint](#)*). Il est conscient qu'il n'y a pas de solution miracle et se réjouit de ce « groupe de travail », mais souhaite que la consultation aille au-delà des élus et que la population soit interrogée, qu'il y ait une vraie consultation citoyenne. Il demande également qu'aucun scénario ne soit écarté d'emblée. Il revient aux citoyens, informés sur les avantages et les inconvénients de chaque hypothèse, de décider.

Hervé Beaudet répond qu'il n'est pas opposé à cette démarche et que cela fait partie des sujets qui pourraient être abordés lors de cette séance de travail.

Pierre Allard, président de la CCPOL, indique que ce qui est demandé aux communes c'est de se prononcer sur les scénarios proposés, mais aussi de proposer éventuellement d'autres possibilités. À partir de là, et en affinant les propositions des différentes communes, il n'exclut pas non plus une consultation des citoyens.

Enfin, Hervé Beaudet passe la parole à Christelle Simonneau pour parler des problèmes en cours sur les formations au Lycée professionnel Édouard-Vaillant. Elle fait lecture de la tribune ci-dessous :

[communiqué aux soutiens LP VAILLANT carte formation](#)

Le Maire s'indigne de la situation et indique qu'un courrier sera fait conjointement par la commune et la CCPOL. Ce courrier sera envoyé aux présidents des Départements de la Haute-Vienne et de la Charente, aux députés, et aux conseillers régionaux. De la réactivité est requise car les décisions vont se prendre rapidement.

Yoann indique que cette réduction de l'offre serait néfaste pour notre

commune et l'ensemble du territoire. Énergie citoyenne s'associe pleinement à toutes les démarches visant à préserver les formations proposées par notre lycée professionnel. Yoann propose que le conseil municipal adopte une motion, le sujet revêtant un véritable intérêt local.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées). Les décisions sont enfin (comme nous l'avons souvent demandé depuis le début du mandat) accompagnées des contrats liés aux décisions. Cela permettra un accès plus facile à leur consultation.

Décisions – CM 05.12.2024

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 20h46 et souhaite de bonnes fêtes à tous.

Articles récents

- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 16 décembre 2025](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025](#)
- [Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !](#)

Archives

- [janvier 2026](#) (1)
- [décembre 2025](#) (2)
- [novembre 2025](#) (3)
- [octobre 2025](#) (2)
- [septembre 2025](#) (1)
- [juin 2025](#) (6)
- [mai 2025](#) (1)
- [avril 2025](#) (2)
- [mars 2025](#) (3)
- [février 2025](#) (2)
- [janvier 2025](#) (1)
- [décembre 2024](#) (2)
- [novembre 2024](#) (4)
- [juin 2024](#) (3)
- [mai 2024](#) (1)
- [avril 2024](#) (2)

- [mars 2024](#) (3)
- [février 2024](#) (5)
- [décembre 2023](#) (1)
- [novembre 2023](#) (2)
- [septembre 2023](#) (1)
- [juin 2023](#) (1)
- [mai 2023](#) (2)
- [avril 2023](#) (3)
- [mars 2023](#) (1)
- [février 2023](#) (2)
- [janvier 2023](#) (1)
- [décembre 2022](#) (5)
- [novembre 2022](#) (2)
- [septembre 2022](#) (1)
- [juillet 2022](#) (3)
- [juin 2022](#) (3)
- [avril 2022](#) (2)
- [mars 2022](#) (2)
- [février 2022](#) (2)
- [janvier 2022](#) (2)
- [décembre 2021](#) (1)
- [novembre 2021](#) (2)
- [octobre 2021](#) (1)
- [septembre 2021](#) (1)
- [juin 2021](#) (1)
- [mai 2021](#) (2)
- [avril 2021](#) (3)
- [mars 2021](#) (5)
- [février 2021](#) (3)
- [décembre 2020](#) (2)
- [novembre 2020](#) (2)
- [octobre 2020](#) (3)
- [septembre 2020](#) (1)
- [juillet 2020](#) (1)
- [juin 2020](#) (6)
- [mai 2020](#) (1)
- [avril 2020](#) (1)

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 

- [Politique de confidentialité](#)

- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)

- [X](#)

- [RSS](#)